

**PREFETE DU PAS-DE-CALAIS**  
**Direction des Politiques Interministérielles**  
**Bureau des Procédures d'Utilité Publique et de l'Environnement**  
**Section Installations Classées**

**Commune de COYECQUES**

**AVIS D'ENQUETE PUBLIQUE**

**EXTENSION D'UN PARC EOLIEN**  
**PAR LA SOCIETE MSE LE MONT DE PONCHE**  
**PETITIONNAIRE**

-----

En exécution du Code de l'Environnement et d'un arrêté préfectoral du 5 août 2015, une enquête publique est ouverte pendant 33 jours à partir du 14 septembre 2015, sur la demande d'exploitation d'un parc éolien, composé de 3 aérogénérateurs d'environ 3,4 MW de puissance unitaire et dont la hauteur totale est d'environ 130 mètres, par la Société MSE LE MONT DE PONCHE sur le territoire de la commune de COYECQUES.

Mme Emilie SAISON est chargée du suivi du dossier de la Société MSE LE MONT DE PONCHE - Tél. : 03.20.21.42.14.

Un dossier relatif à ce projet est déposé en mairie de COYECQUES, siège de l'enquête.

Un dossier sous format numérique est déposé en mairies de CLETY, HERBELLES, CLARQUES, SAINT MARTIN D'HARDINGHEM, DOHEM, DELETTES, THEROUANNE, MAMETZ, FAUQUEMBERGUES, ENGUINEGATTE, DENNEBROEUCQ, ENQUIN LES MINES, AUDINCTHUN, RECLINGHEM, BOMY, ERNY SAINT JULIEN, BELLEFONTAINE, VINCLY, FLECHIN, MATRINGHEM, BEAUMETZ LES AIRE et LAIRES

Les personnes qui auraient des observations à faire valoir au sujet de cette installation sont invitées soit à les consigner sur le registre ouvert, à cet effet, en Mairie de COYECQUES du 14 septembre 2015 au 16 octobre 2015 inclus, soit à les transmettre par courrier en Mairie de COYECQUES ou les formuler à M. Michel DUVENT, commissaire-enquêteur, qui sera présent en cette mairie, siège de l'enquête :

- le lundi 14 septembre 2015 de 9 h à 12 h
- le mardi 22 septembre 2015 de 9 h à 12 h
- le samedi 3 octobre 2015 de 9 h à 12 h
- le jeudi 8 octobre 2015 de 14 h 30 à 17 h 30
- le vendredi 16 octobre 2015 de 14 h 30 à 17 h 30

M. Michel GILMET est désigné commissaire enquêteur suppléant pour cette même enquête publique.

La copie du rapport et des conclusions du commissaire enquêteur sera tenue à la disposition du public, pendant un an, en mairies de COYECQUES, CLETY, HERBELLES, CLARQUES, SAINT MARTIN D'HARDINGHEM, DOHEM, DELETTES, THEROUANNE, MAMETZ, FAUQUEMBERGUES, ENGUINEGATTE, DENNEBROEUCQ, ENQUIN LES MINES, AUDINCTHUN, RECLINGHEM, BOMY, ERNY SAINT JULIEN, BELLEFONTAINE, VINCLY, FLECHIN, MATRINGHEM, BEAUMETZ LES AIRE et LAIRES

A l'issue de l'enquête, la Préfète statuera sur la demande d'extension.

Les personnes intéressées pourront consulter sur le site Internet de la Préfecture du Pas-de-Calais (Publication/Consultation du Public) les informations relatives à ce projet.